

L'ANNE'E civile contient 365 jours durant trois années de suite, ce que l'on appelle les années communes; on ajoute un jour à la quatrième, et c'est ce qui la rend année bissextile. Cet arrangement de l'année civile, qui est reconnu de toutes les nations chrétiennes, fut fait par Jules César, environ 44 ans avant l'ère chrétienne, dans la supposition que l'année naturelle ou solaire contenoit 365 jours et 6 heures; mais comme elle ne contient que 365 jours, 5 heures 48 m. et 57 secondes, l'année civile ou julienne avoit gagné 10 jours sur l'année solaire, depuis le Conseil de Nicée en 325, jusqu'au tems du Pape Grégoire XIII. en 1582, ce qui caufoit un grand dérangement dans le tems de la célébration de la fête de Pâques, qui étoit fixée par ce Conseil au premier Dimanche après le 14<sup>e</sup> jour de la Lune, et qui se trouvoit tomber le ou après le 21 de Mars, jour de l'équinoxe du printems dans cette année. Il fut donc ordonné qu'après le 4<sup>e</sup> Octobre 1582, il seroit retranché dix jours du Calendrier, et que le jour suivant seroit appelé le 15 au lieu du 5 du mois; et qu'à l'avenir, les années bissextiles qui arrivoient tous les quatre ans, n'auroient point lieu dans l'année 1700, et que pour toujours ensuite il y auroit trois années séculaires qui seroit années communes, et la quatrième seroit bissextile. Ces sages réglemens ne furent d'abord admis que dans les pays catholiques, ce qui donna lieu à cette différence du nouveau et de l'ancien style; mais dans l'année 1752, ils furent reçus et autorisés en Angleterre par un Acte du Parlement; et c'est en conséquence de cet Acte que l'année 1800 est comptée année commune, ne devant y avoir d'année bissextile avant l'année 1804.